

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

**DEPARTEMENT ADMINISTRATION, GESTION ET CONTRÔLE  
DES ACTIVITES SOCIO – EDUCATIVES**

**THEME : CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES  
EDUCATIVES A L'EDUCATION A LA  
CITOYENNETE DEMOCRATIQUE :**

*Exemples du Centre de Formation à la Citoyenneté du  
Groupe de Recherche et d'Action sur les Collectivités  
Educatives et des Centres Socio – Educatifs  
du Programm Unit / Saint – Louis de Plan Sénégal*

**MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION EN VUE DE  
L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS ( C.A.I.E.P.J.S. )**

M003-15

**PRESENTE PAR :**  
Saër GAYE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNIVERSITE CHEICKH ANTA DIOP



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION CIVILE ET DU SPORT

DEPARTEMENT DE RECHERCHES

EN PEDAGOGIE ET EN PEDAGOGIE SCIENTIFIQUE

CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES EDUCATIVES

EN VUE DE LA CITOYENNETE DEMOCRATIQUE :

Le cas de la Formation à la citoyenneté du Groupe de Recherche et  
d'Apprentissage des Collectivités Educatives et des Centres Pédagogico - Educatifs  
de la Région de Dakar - Louis (G) Diop - Sénégal

METRIQUE DE FIN DE COURS EN VUE DE L'OBTENTION D

D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR

DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES SPORTS

(E. P. J. S)

ppp.ppp.ppp.ppp

2001/2003

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

DEPARTEMENT ADMINISTRATION, GESTION ET CONTRÔLE  
DES ACTIVITES SOCIO - EDUCATIVES

*THEME : CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES*

*• EDUCATIVES A L'EDUCATION A LA  
CITOYENNETE DEMOCRATIQUE :*

*Exemples du Centre de Formation à la Citoyenneté du  
Groupe de Recherche et d'Action sur les Collectivités  
Educatives et des Centres Socio - Educatifs  
du Programm Unit / Saint - Louis de Plan Sénégal*

*MONOGRAPHIE DE FIN DE FORMATION EN VUE DE  
L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS ( C.A.I.E.P.J.S. )*

*PRESENTE PAR :  
Saër GAYE*



***A MON PERE QUI M'A TOUT DONNE***





*A MA DEFUNTE MERE QUI M'A TANT COUVE*

---

## DEDICACES

Après mes parents, je dédie cette monographie à mes  
chères épouses **DABA, KHADY** et **MBANA** et à tous  
leurs enfants

pour leur soutien sans faille, pour leur patience et pour  
avoir su endurer les épreuves.

---

## REMERCIEMENTS

### A

- Mes frères et sœurs Ndatta, Vieux, Alioune, Thiané, Alioune et à Cheikh et ABY pour leur amour fraternel et pour le respect et la considération qu'ils portent à mon égard,
- Mes enfants que j'adore
- Mes homonymes (tous les Saër) pour le plaisir qu'ils m'apportent
- Alioune DIAGNE pour son fidèle attachement à mes préoccupations,
- Lamine NDIAYE pour m'avoir permis d'assurer la saisie de cette monographie,
- Ousmane NDIAYE et son épouse Marième SALL pour leur sincère amitié,
- Mamadou WADE dit Doudou pour son amitié,
- Momar CISSE, Mamadou FALL, Ablaye SOW, Bassirou FALL et tous les autres promotionnaires pour leur collaboration,
- Youssou CAMARA (Chef service sports - UCAD) pour sa gratitude,
- Tous les enseignants de l'INSEPS et les intervenants extérieurs qui sont intervenus dans notre formation.

# PLAN

## INTRODUCTION

P. 1

## CHAPITRE PREMIER :

### ANALYSE DES ACTIVITES DU GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION SUR LES COLLECTIVITES EDUCATIVES( GRACE) ET DU CENTRE DE FORMATION A LA CITOYENNETE

A/ - LE GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTIVITE  
SUR LES COLLECTIVITES EDUCATIVES (GRACE) P. 16

B/- LE CENTRE DE FORMATION A LA CITOYENNETE (CFC):  
B1 - JUSTIFICATIONS ET PRESENTATION P. 17  
B2 - STRATÉGIES P. 20  
B3 - PEDAGOGIE ET METHODOLOGIE P. 21

## CHAPITRE II :

### ANALYSE DES ACTIVITES DE L'UNITE DE PROGRAMME DE SAINT-LOUIS DU PLAN SENEGAL ET DES CENTRES SOCIO - EDUCATIFS

A/- LE PROGRAMM UNIT (P.U.) /SAINT - LOUIS  
DE PLAN SENEGAL  
A1- VISION, MISSION ET PRINCIPES P. 22

B/ - LES CENTRES SOCIO -EDUCATIFS (CSE) P. 23



## CHAPITRE III :

### QUELLES ORIENTATIONS POUR UNE EDUCATION A LA CITOYENNE DÉMOCRATIQUE ?

<b>A/ - LA FORMATION</b>	<b>P. 29</b>
A1 - PLAN DE FORMATION	
A2 - REDEFINITION DES PROGRAMMES DE FORMATION	
<b>B/ - DEMOCRATISATION DES COLLECTIVITES EDUCATIVES</b>	<b>P. 36</b>
<b>C/ - NOUVELLE POLITIQUE DE FINANCEMENT</b>	<b>P. 40</b>
<b>D/ - ADMINISTRER AUTREMENT</b>	<b>P.41</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>P. 44</b>

## INTRODUCTION

Depuis près d'un quart de siècle, il nous est donné, dès fois au détriment de notre formation initiale d'enseignant d'éducation physique et sportive, de nous investir dans le domaine des collectivités éducatives tant au niveau de l'encadrement des enfants que de celui de la formation des moniteurs et directeurs.

Cela nous a valu, au regard des différentes expériences vécues à l'intérieur de notre pays tout comme à l'étranger, d'affirmer notre ultime conviction que, d'une part, les collectivités éducatives constituent un cadre privilégié d'éducation non formelle et que, d'autre part, la situation actuelle dans laquelle elles se trouvent devrait interpeller tous les acteurs et décideurs pour leur trouver de nouvelles orientations, remodeler les contenus des formations, recentrer les actions et méthodes et surtout définir de nouveaux objectifs pour une éducation et une formation centrées certes sur les besoins des enfants mais aussi et surtout tendant à améliorer leur condition de vie parcequ' intégrant rationnellement les questions sociales, culturelles, économiques ou même politiques qui concernent non seulement les jeunes mais aussi d'autres groupes dans la société.

Il nous semble à ce propos que L'EDUCATION A LA CITOYENNETE DEMOCRATIQUE devrait occuper une place prépondérante dans une telle dynamique.

Notre pays a vécu ces dernières années bien des événements et connu conséquemment des comportements qui, à la fois, ont interpellé la conscience collective et, bien évidemment, les parents, les éducateurs et les pouvoirs publics.

Aussi, le terme citoyenneté a t il été un des termes les plus usités face à de telles situations pour sensibiliser surtout les jeunes sur les exigences de la vie commune en société, ramener ici le calme dans les quartiers difficiles et là, un peu d'ordre dans les institutions scolaires ou syndicales troublées.

Il constitue ainsi un repère tendant à trouver des explications pour ce que d'aucuns appellent la crise du lien social et de la cohésion sociale et, conséquemment, pour d'autres, il devrait servir à rendre plus opportunes parce que mieux orientées certaines pratiques concernant l'Ecole et plus largement l'Education et la Formation.

Au demeurant, même si l'utilisation quasiment courante et généralisée de ce terme semble produire un certain « consensus », il est évident que le débat reste encore ouvert sur les enjeux dont la citoyenneté est l'objet.

En tout état de cause, nous pouvons retenir, dans la perspective d'une étude historique, que cette affirmation et cette extension du terme de citoyenneté sont récentes.

En effet, il ne figure pas dans LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME dans laquelle on relève plutôt le terme de « nationalité ».

La plupart des textes internationaux mentionnent par ailleurs les termes de « citoyenneté », parfois « d'individu », « d'homme », au sens humain et non au sens masculin du mot et non celui de « citoyen ».

Une autre étude relative au caractère évolutif de termes montre aussi celui relatif aux préoccupations et aux conceptions.

Dans le système éducatif nous sommes passés d'une orientation « **instruction civique** » à une orientation « **éducation civique** » puis, aujourd'hui, et de plus en plus, à « **une éducation à la citoyenneté** ».

Cette évolution conduit à l'existence de deux étapes différentes du point de vue de la conception :

- **dans la première**, la priorité de l'enseignement résidait d'abord sur une acquisition essentielle de savoirs sur les institutions politiques et ensuite vers une tentative de prendre en compte l'expérience de chacun et la recherche de pratiques propres à développer des attitudes et des comportements respectueux des droits de l'homme.

- **dans la seconde**, on assiste à une extension des contenus puisqu'aucun aspect de la vie sociale ne saurait être indifférent à la citoyenneté ; ce qui fait que

l'éducation à la citoyenneté ne puisse plus être strictement circonscrite, comme traditionnellement, au niveau de l'école.

La vie sociale avec la diversité de ses situations et de ses contextes va alors déterminer cet autre type de citoyen.

En tout état de cause, le regain d'intérêt porté à l'usage quotidien du terme de « citoyen » est, en vérité, une manière de reprendre la question du « vivre ensemble » dans une société en perpétuelle mutation.

Dans ce contexte, selon **Raymond WEBER**, l'affirmation de la citoyenneté démocratique *« se veut une réponse aux mutations profondes de nos sociétés et aux dysfonctionnements de nos structures politiques, économiques, sociales et culturelles »*

La citoyenneté est par ailleurs un mot lourdement chargé eu égard aux multiples attentes dont elle est l'objet et qui conduisent à un usage abusif de divers mots pour en parler : « participation », « responsabilité », « éducation informelle », « société civile » etc....

C'est peut - être là une des raisons qui font que la citoyenneté soit d'actualité dans tous les secteurs d'éducation de notre société comme l'Ecole , les Famillesou tout autre lieu d'éducation même si des orientations clairement définies ne sont pas encore retenues et que le concept soit diversement interprété par les - uns et les autres.

La résultante en est que cette diversité conceptuelle produit tout au moins deux types de citoyens :

- **le premier** est éduqué à la prise de conscience élevée de ses droits et devoirs avec comme termes de références les institutions politiques dont il attend la garantie de ses libertés et la satisfaction de ses besoins qu'il ne peut résoudre,

- **le second**, se départit de « cet État providence », se fait une toute autre idée de ces institutions qui doivent accompagner sa volonté de s'investir pleinement dans toutes les actions de la vie collective car se considérant au début et à la fin du développement.

**C'est bien de ce citoyen dont nous parlons.**

Même si cette vision est largement partagée avec les pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins vrai que, tel que, traditionnellement définies, les formes de participation politique et sociale, en tant que manière de s'inscrire dans la société et de nouer des relations avec les autres, sont délaissées au profit de regroupements de que d'aucuns appellent des « sous - cultures » au travers desquelles l'habillement, la musique et les activités de loisirs jouent un rôle déterminant comme facteurs de socialisation.

Nombre de chercheurs analysent ces sous - cultures comme instruments d'adaptation au changement social.



On assiste alors à des comportements et attitudes qui heurtent la conscience collective ou, le plus souvent, ne concourent guère à une participation effective à l'émergence d'une nation dont, aujourd'hui, la promotion sociale et, au - delà, le développement, exige la mobilisation des jeunes dans la dynamique d'une conscience citoyenne ancrée.

Cette préoccupation est d'ailleurs perçue chez certains chercheurs en sciences politiques et sociales comme étant celle du sens de la vie commune, du vivre ensemble, du but de toute société.

A ce titre, la crise de la cohésion sociale est interprétée par d'aucuns comme un échec de l'Etat - providence et comme la nécessité de laisser faire au maximum ceux que l'on appelle les acteurs de l'informel mais aussi de l'initiative et de la liberté dans les actions ; elle est interprétée par les autres comme étant le résultat de mutations, sinon mal contrôlées, du moins non contrôlées, ni par les familles ni par l'Ecole.

Le débat doit rester ouvert parce qu'il met en question nos manières de comprendre et d'analyser nos difficultés actuelles et donc aussi de définir des manières d'agir, dont l'éducation à la citoyenneté.

Elle semble entrer dans les préoccupations de l'Etat qui, malheureusement, tente de la circonscrire à l'Ecole.

C'est ainsi que l'introduction d'un module sur l'éducation à la citoyenneté, aux droits et à la paix à l'école élémentaire a été au centre de la journée de partage organisée dans les locaux de l'Ong Ecoliers du monde/Aide et action en collaboration avec le Groupe Agora de recherche en éducation aux droits de l'enfant et à la paix (GRA-REDEP) et le ministère de l'Education.

Au cours de cette rencontre qui a vu la participation de différents acteurs de l'éducation, notamment les Inspecteurs d'Académie, les inspecteurs départementaux, la direction de l'enseignement élémentaire, l'Unesco-Breda, il s'est agi pour les organisateurs, d'informer et de partager avec les participants à l'atelier les objectifs et la stratégie de mise en oeuvre du projet d'expérimentation du module qui soit en phase avec la vision de l'Etat du Sénégal qui veut former « un nouveau type de citoyen ».

L'on peut alors se demander qu'apporte alors de singulier la référence à la citoyenneté ? Qu'implique cette référence pour les personnes et pour les institutions collectives, quelles qu'elles soient ?

Un mot ou une référence qui se dissout dans le vague et le flou, ne sert plus à penser, ni à orienter l'action, simplement à dessiner une sorte de consensus mou où chacun croit se retrouver puisque personne n'y a rien mis d'essentiel.

Pourtant, considérant que les collectivités éducatives concourent à l'éducation et à la formation des jeunes et des adolescents, notre pays a quand même mis en place un dispositif réglementaire au travers de textes fondamentaux (**Décret 81-861 du 31/08/1981** relatif à la formation des moniteurs et directeurs de

collectivités éducatives - Décret 72 - 1049 du 16/09/72 organisant les règles d'hygiène, de sécurité et d'installation) et de nombreuses circulaires d'application pour leur permettre d'accomplir cette mission.

D'ailleurs le choix des thèmes de campagne est tout à fait édifiant car toujours orienté dans le sens de ses préoccupations ponctuelles.

Celui de l'année 2002 « **LES COLLECTIVITES EDUCATIVES POUR L'EMERGENCE D'UNE CITOYENNETE AGISSANTE VERS L'INTEGRATION AFRICAINE** » est révélateur de l'intérêt que revêt le choix de notre sujet et consolide nos motivations à réfléchir sur des questions liées à la citoyenneté même si, à priori, la considération d'ordre politique a prévalu sur la pertinence pédagogique.

Les objectifs visés étaient, entre autres, :

- d'arriver à traduire le thème et les sous - thèmes retenus en réalités vivantes chez les jeunes et adolescents et de créer les motivations nécessaires pour les amener à :

- acquérir des réflexes et actes civiques, à prendre conscience pour agir dans la résolution des problèmes de développement communautaire dans tous ses aspects et la nécessité de promouvoir et de favoriser une bonne politique d'intégration entre les jeunes de nos pays respectifs,

- les impliquer dans des actions de développement intégré et des activités promptes à modifier positivement leur comportement ...

La complexité du thème et la problématique de son application nous amènent à nous demander :

Dans quelle mesure les collectivités éducatives peuvent - elles alors constituer une alternative ?

Les textes en vigueur qui déterminent les contenus de formation et les modes de fonctionnement sont - ils encore adaptés aux contextes actuels ?

Les éducateurs sont - ils suffisamment préparés pour prendre en charge les nouvelles dimensions d'une telle éducation ?

Quel impact les efforts déployés dans ce domaine et le nombre tout à fait insignifiant des bénéficiaires peuvent - ils avoir sur les comportements souhaités de toute notre jeunesse ?

Quelles sont les orientations souhaitées pour asseoir une véritable politique de généralisation de cette activité ?

Notre collègue El Hadji Sidy DIOP (9<sup>e</sup> promotion) a, certes, produit une importante réflexion dans sa monographie « L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETE ET AU CIVISME : PROPOSITIONS DE STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE AU SENEGAL » (P. 26-30) .

L'étude des lieux faite dans ladite étude a montré les limites des orientations politiques sur cette nouvelle approche sans laquelle, il ne nous semble point, en l'état, adéquat de parler de l'éducation à la citoyenneté agissante ou démocratique.

Il en est de même des structures d'encadrement des jeunes citées puisque l'analyse ne fait ressortir aucun indice en terme d'intentions formalisées .

En vérité, les collectivités éducatives pourront constituer ce cadre idéal tant souhaité et les encadreurs incontournables dans un tel dispositif que si, et seulement si, ils s'engagent dans un processus fondé sur une juste définition des options fondamentales inscrites dans la durée tant il est vrai que la citoyenneté est un accomplissement.

### **Il s'agit aujourd'hui de POSER des ACTES.**

Au demeurant, ils ne pourront être circonscrits que dans une perspective d'une modification du, ou plus exactement, des contextes pour mieux permettre à chacun de pouvoir s'affirmer et de faire prévaloir une conscience nationale qui sous - tend la citoyenneté.

Il ne devrait pas certes, s'agir de concevoir une activité pour chaque jeune, de prendre en charge ses spécificités morales ou socio - culturelles, mais bien au

contraire de permettre à chacun d'accéder librement à cette prise de conscience par l'acquisition de réflexes civiques et collectifs.

Tous nos médias conventionnels d'intégration sociale, qu'ils soient traditionnels comme la famille, l'Eglise, le « daara » ou modernes comme l'École, l'Université sont, du point de vue de l'intégration sociale, en perte de puissance, et nous sommes presque désespérément en quête de médium de remplacement pour assurer aujourd'hui le développement, voire le simple maintien de nos valeurs socio - culturelles (cases des tout - petits, espaces jeunes ....).

La télévision, l'ordinateur domestique, le cyber espace et toute la réalisation attendue d'une intégration de services « multimédia » composés à partir de nouvelles technologies de l'information à l'usage des foyers ne constituent pas l'équivalent fonctionnel d'un groupe d'activités en collectivités éducatives dûment conçues et orientées suivant des objectifs opérationnels clairement définis, constamment évalués, recentrés et réadaptés à nos interpellations quotidiennes.

De même, les médiateurs professionnels, journalistes, animateurs et autres stars aux actions ponctuelles ne seront jamais des substituts possibles aux moniteurs de collectivités éducatives ; le système médiatique ressemblant seulement au système pédagogique par la possibilité formelle qu'il a de transmettre des contenus symboliques à un public.



Il s'agira alors de réviser profondément la sélection des contenus de savoirs inculqués en partant de quelques questions fondamentales du genre : Quel type d'individus voulons - nous dans un contexte de mondialisation incontournable ?

Quels savoirs doivent être acquis par les jeunes afin qu'ils comprennent et orientent cette conscience nationale ? Comment communiquer le savoir véritablement actuel ?

A ce titre, l'on s'étonne bien qu'un professeur d'université ne puisse rien dire de consistant sur le système de la nature « expliqué aux enfants » c'est à dire envisagé du point de vue où il a du sens, au point d'apporter des modifications au niveau des comportements et attitudes des enfants et jeunes alors que le moniteur le moins averti apporte un commentaire riche d'enseignements sur par exemple la protection de la faune ou les problèmes environnementaux d'une plage lors d'une activité de baignade.

Alors sommes - nous tentés de penser à l'originalité de projets pédagogiques mieux éclairés du moins du point de vue de la didactique et mieux actualisés pour permettre au citoyen d'être à hauteur des réponses appelées par toutes ces situations que nous avons évoquées.

Une telle réclamation n'est sans doute pas originale par elle - même ; mais son approfondissement pédagogique présupposerait une performance inédite et salutaire : s'approprier le langage ordinaire des contenus retraduits, déformalisés dans le monde du vécu quotidien.

Voilà la nouvelle Culture si l'on entend ici par le mot « culture » les compétences pouvant résulter de cette nouvelle approche.

Des structures d'encadrement et de formation de jeunes comme le **Programm Unit de St-Louis du Plan Sénégal** ~~et~~ **le Groupe de Recherche et d'Action sur les Collectivités Educatives** s'évertuent à inscrire leurs différentes actions et programmes dans cette dynamique.

Les résultats obtenus ont montré que, pour avoir traduit ces actions en réalités vivantes chez les enfants, il en a résulté la création de motivations nécessaires à leur épanouissement, l'acquisition d'actes et réflexes civiques, la prise de conscience pour agir dans la résolution des problèmes de développement communautaire.

C'est là toute l'essence qui fonde notre étude relative à

**LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES EDUCATIVES A  
L'EDUCATION A LA CITOYENNETE DEMOCRATIQUE  
OU AGISSANTE.**

Ainsi, dans *l'Introduction*, après avoir tenté de définir une approche conceptuelle de la citoyenneté, nous évoquons les préoccupations qui lui sont liées et le caractère problématique et dynamique relativement aux modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Les chapitres suivants sont consacrés aux deux structures d'encadrement de jeunes, domaines de notre étude, en montrant certes leurs différences organiques donc conceptuelles mais aussi leur similitudes dans la définition des objectifs recherchés.

*Le chapitre Premier* est relatif à la présentation du Groupe de Recherche et d'Action sur les Collectivités Educatives (GRACE) et à l'analyse des activités du Centre de Formation à la Citoyenneté (CFC), *le chapitre II* au Programm Unit (PU) de Saint - Louis du Plan Sénégal et à l'analyse des actions menées dans les Centres Socio - Educatifs (CSE).

Ces analyses <sup>vont</sup> nous conduire dans *le chapitre III* à envisager les **nouvelles orientations** pour une éducation à la citoyenneté démocratique.

Ainsi, nous tenterons d'apporter des réponses à la problématique posée en terme de contribution au travers de suggestions et de définitions de stratégies concourant à créer les meilleures conditions pour l'émergence de collectivités éducatives de type nouveau.

Pour mieux éclairer sur les nouvelles orientations que nous prônons, nous jetterons simultanément un regard critique sur, d'une part, les fondements institutionnels et, d'autre part, les autres aspects relatifs à leur organisation, à la formation des encadreurs, aux méthodes utilisées, aux actions menées et surtout à leur caractère « antidémocratique ».

Dans la *Conclusion*, après avoir rappelé la problématique qui a sous-tendu notre étude et éclairé sur la démarche suivie, nous ferons part des nouvelles connaissances qui en ont émané et des conséquences pratiques qu'elles se devront d'engendrer.

## **CHAPITRE PREMIER**

### **PRESENTATION DU GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION SUR LES COLLECTIVITES EDUCATIVES ET ANALYSE DES ACTIVITES DU CENTRE DE FORMATION A LA CITOYENNETÉ**

#### **A/ LE GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION SUR LES COLLECTIVITES EDUCATIVES**

Le Groupe de Recherche et d'action sur les Collectivités Educatives (GRACE) est une association à but d'éducation populaire et de développement spécialisée dans l'éducation, la formation et l'encadrement des enfants et des jeunes en milieu scolaire et extra - scolaire.

Il a été créé à Saint-Louis en 1999, reconnu personnalité de droit privé par l'Etat du Sénégal en 2000 et compte près de cent cinquante (150) membres composés d'enseignants, d'éducateurs du préscolaire, de moniteurs et directeurs de collectivités éducatives, d'inspecteurs de l'éducation, d'animateurs culturels et d'autres spécialistes des sciences de l'éducation.

Il vise entre autres objectifs :

- instaurer une ambiance saine et favorable pour renforcer l'échange et la communication entre éducateurs,

- doter les éducateurs à travers des sessions de formation ou de recyclage d'outils pédagogiques leur permettant de prendre en charge des jeunes dans le cadre d'une collectivité éducative ou en tout autre lieu d'éducation,
- valoriser le savoir - faire et le savoir - être en matière d'éducation,
- encourager la recherche sur les questions de l'éducation

## **B/ - LE CENTRE DE FORMATION A LA CITOYENNETÉ**

### **B1 - JUSTIFICATIONS ET PRESENTATION**

Considérant que le troisième millénaire sera sans nul doute celui de toutes les mutations techniques et technologiques et que les impacts qui y sont liés montrent que l'encadrement et la formation des ressources humaines devront prendre une part importante dans toute politique de développement, le GRACE s'est fixé entre autres domaine d'intervention, la prise en charge de jeunes dans un CENTRE DE FORMATION A LA CITOYENNETE sous forme de patronage permanent.

Le projet est né de la volonté commune de l'Agence de développement Communautaire (ADC), de la Fondation Paul Guérin Lajoie et du GRACE et vise à regrouper les enfants issus des différents conseils de quartiers pour d'abord,



consolider leurs liens de bon voisinage, développer leur goût de l'activité et ensuite, stimuler leur sens de la citoyenneté active.

Dans sa phase expérimentale (2000 - 2001) le centre a abrité une centaine d'enfants venant des écoles élémentaires situées dans les quartiers de Ndiolofène, Cité Niakh, Darou, Khor, Diamaguène, Léona, Eaux - Claires et Diaminar.

Il se déroule de janvier à juin tous les samedis de 15 heures à 18 heures.

Les enfants âgés de sept ( 07 ) à quatorze ( 14 ) ans sont identifiés par le port de mouchoirs blancs et verts qui sont les couleurs du GRACE.

Il s'est par la suite étendu aux cinq ( 5 ) conseils de quartiers de Saint-Louis et aux filleuls de la Fondation Paul Guérin Lajoie.

Cette initiative découle du constat fait par les parties prenantes du délaissement des enfants en dehors des heures de classe et de l'indifférence observé chez la plupart d'entre eux face aux défis qui interpellent tous les jours notre environnement .

Il en est de même de la démocratisation des centres de vacances étant entendu que la plupart des centres qui se déroulent durant la période des vacances ne concernent que les enfants dont les parents travaillent dans diverses institutions publiques ou privées sans compter les plus nantis qui de lus en plus confient les leurs à des agences de voyage pour des séjours à l'étranger.

L'activité s'inscrit dans un cadre permettant un encadrement rapproché aux travers d'activités extra - muros.

L'objectif principal est de responsabiliser l'enfant, de développer la citoyenneté active et d'améliorer leur niveau scolaire et l'esprit de créativité et de recherche prompt à leur permettre de réfléchir sur les problèmes qui les entourent et à envisager avec leurs communautés les remèdes adéquats.

Les objectifs spécifiques conséquemment identifiés sont répertoriés ainsi qu'il suit :

- respecter l'organisation du groupe par l'élaboration de règles de vie partagées,

- à partir du théâtre, réussir des jeux de rôles sur le partage, la tolérance et l'unité,

- promouvoir une éducation environnementale fondamentale pour la préservation du milieu par le nettoyage, l'arrosage, le taillage des arbres et fleurs et la visite guidée de parc,

- identifier et respecter les symboles de la nation, confection de drapelets (signification des couleurs), hymne national et autres,

- exploiter les activités telle que la baignade pour sensibiliser sur l'insalubrité de nos plages et les problèmes liés à l'écosystème.

## **B2 - STRATEGIES**

Même s'il est admis l'existence de plusieurs formes d'encadrement au sein de nos collectivités éducatives, il reste tout aussi évident que bien des différences sont notées au niveau des approches et des stratégies.

Les contours de ce nouveau monde né des mutations du troisième millénaire prouvent que l'homme a besoin de liberté, de responsabilisation et de principes avérés sur la démocratie

Les méthodes utilisées dans le centre permettent de libérer l'enfant en tenant compte de nos valeurs intrinsèques pour « L'AIDER A AGIR ».

L'affirmation à la citoyenneté est par ailleurs articulée aux grandes valeurs nationales capables de réveiller le sentiment mesuré d'appartenance à un pays pour en faire des hommes capables demain de s'impliquer à toutes les actions de développement communautaire.

Les stratégies de mise en œuvre du projet s'appuient donc sur des situations concrètes, sur la participation et la responsabilisation des enfants.

Il s'agit de partir de leurs besoins et pour chaque activité d'identifier au départ les apprentissages possibles (textes à produire, slogans à écrire, figures géométriques liées à l'activité.....)

Les activités deviennent des moyens et non une fin.

### B3 / PEDAGOGIE ET METHODOLOGIE

Le GRACE fonde sa démarche sur l'élaboration d'activités structurantes.

Elles sont relatives aux jeux, notamment ceux de l'esprit, visites, forum, expression corporelle pour permettre aux enfants d'observer, d'analyser et de proposer.

Il est procédé pour chaque activité à des séances d'objectivation pour former l'esprit de l'enfant.

La spécificité du projet et la délicatesse de l'action pédagogique au vu de la pertinence des activités vont guider le choix d'un personnel d'encadrement spécialisé.

Leur intervention pour chaque activité retenue tient compte de leurs compétences spécifiques au travers d'objectifs constamment mesurés.

Dans une telle dynamique, il s'agit de poser des actes et la méthode active constitue ici le soubassement de toutes les interventions des encadreurs

Elle se caractérise essentiellement par :

- une prise en compte des besoins et intérêts des enfants,
- une fonction dynamique du groupe qui joue un rôle primordial dans la vie des dites cibles,
- une prise en considération de l'âge de l'enfant et du jeune au niveau de la compréhension et de la maturité des phénomènes,



- un apprentissage par l'observation, la réflexion, l'expérimentation et l'activité personnelle,

- une inter - relation des activités : l'action sert à soutenir et à compléter celles de l'enseignant par une mise en situation pratique de l'enfant relativement aux outils pédagogiques qu'il rencontre tous les jours et dont il n'a qu'une connaissance abstraite.

En tout état de cause, toutes les interventions devront s'inscrire dans la perspective d'aider l'enfant à **Agir Seul**

## *CHAPITRE II*

### **PRÉSENTATION DU PLAN SENEGAL ET ANALYSE DES ACTIVITES DES CENTRES SOCIO-ÉDUCATIFS**

#### **A / - VISION, MISSION ET PRINCIPES DE PLAN SENEGAL**

La vision de Plan International est celle d'un monde dans lequel les enfants puissent exploiter toutes leurs potentialités au sein de sociétés qui respectent les droits et la dignité des personnes.

Sa mission principale est d'apporter des améliorations durables dans la qualité de vie des enfants défavorisés des pays en voie de développement par le biais d'un processus qui unit des personnes de cultures différentes et qui confère un sens et une valeur à leur vie en :

- permettant aux enfants, à leurs communautés de satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'accroître leur aptitude à jouer un rôle dans leur société et à en tirer quelque chose également
- favorisant les relations afin d'accroître la compréhension et l'unité entre les peuples de cultures et pays différents
- promouvant les droits et les intérêts des enfants du monde

Cette vision et cette mission reposent sur les principes suivants :  
positionnement de l'enfant au centre des activités - intégration - Équité entre les genres - Gestion durable de l'environnement - développement des capacités et pérennisation - Coopération.

Le développement des relations et échanges culturels occupent une place importante dans une telle dynamique.

## **B/ - LES CENTRES SOCIO - EDUCATIFS**

Le Plan Sénégal a toujours inscrit l'encadrement des enfants du monde rural dans son programme prioritaire mais s'était essentiellement limité à l'équipement d'infrastructures et la dotation de matériels didactiques.

Au demeurant une évaluation de différentes actions menées a amené les décideurs à réorienter leurs activités dans ce domaine et à envisager un encadrement de proximité.

Aussi, a - t - il été décidé l'ouverture de **CENTRES SOCIO - EDUCATIFS**.



Dans sa phase expérimentale le projet a mis en place des centres aérés au niveau de dix écoles ciblées et a confié l'encadrement à des instituteurs et bénévoles qui portaient un certain intérêt à ladite activité.

Les objectifs opérationnels assignés étaient :

\* en terme de connaissances les enfants devront être capables d'expliquer :

- les différents droits de l'enfant
- les différentes maladies liées à la santé reproductive
- les principes théoriques de la gestion de l'environnement

\* en terme de savoir - faire les enfants seront capables de :

- faire des animations sur les droits de l'enfants et de la santé reproductive

- fabriquer des objets d'art
- réaliser des pépinières et de reboiser des espaces
- animer des travaux de groupe

\* en terme de savoir - être les enfants seront capables de :

- prendre conscience de l'importance d'un environnement sain et de la nécessité de la sauvegarder

- évaluer une activité quotidienne

L'analyse des objectifs sus identifiés laisse clairement apparaître les intentions exprimées par les concepteurs du projet de « sortir des sentiers battus » en mettant l'accent sur les aspects pratiques pour rendre plus opportunes les différentes actions menées au profit des enfants.

Au demeurant, le regain d'intérêt manifesté par les enfants et les parents eu égard aux résultats constatés ont conduit à des recentrages pour asseoir une politique plus rationnelle dont les principaux axes furent :

- un relèvement du niveau des encadreurs par une formation conséquente
- un recrutement plus étendu d'enfants par une augmentation potentielle des centres
- une définition d'objectifs opérationnels centrés sur le respect des principes de programmes du Plan donc sur les besoins communautaires

#### **LA FORMATION DES ENCADREURS :**

Ces centres étaient encadrés par des instituteurs bénévoles et des volontaires du plan qui, en fait, n'avaient pas subi de formation conséquente.

Le premier palier de cette réforme consistait alors à doter les encadreurs d'aptitudes leur permettant de pouvoir inscrire leurs actions dans cette nouvelle dynamique.

Mais la complexité de cette formation résidait d'abord sur le caractère hétérogène des niveaux et statuts des candidats (instituteurs choisis au sein de chaque équipe pédagogique de l'école du village et volontaires représentant le milieu).

Les études statistiques desdits candidats ont donné les résultats suivants :

- Instituteurs : 52%
- Bénévoles expérimentés : 15%
- Bénévoles non initiés : 25%
- Bénévoles de niveau inférieur au CEFE (sachant à peine lire et écrire) : 10%

Ensuite sur la diversité de leurs attentes car, si les - uns recherchaient uniquement une formation qualifiante leur permettant d'encadrer les centres socio-éducatifs, les autres aspiraient à une formation diplômante.

Il a fallu alors procéder à une réadaptation et un recentrage des modules pour, tout en respectant les dispositions du décret 81-681 du 31 juillet 1981 relatif à la formation de moniteurs de collectivités éducatives, aboutir à une satisfaction des différentes attentes.

Certains cours ont d'ailleurs été dispensés en langue nationale wolof et l'accent a été surtout mis sur des travaux pratiques avec l'apport des moniteurs d'appui.

Il en est de même des objectifs que s'étaient assignés l'œuvre organisatrice qui consistaient fondamentalement à mettre en place de véritables collectivités éducatives permettant aux enfants d'acquérir un savoir, un savoir - faire et un savoir-être en vue de leur participation à des actions communautaires.

En définitive, entre autres thèmes la formation a porté sur :

- les dix (10) droits de l'enfant choisis par rapport aux préoccupations des milieux respectifs,
- des ateliers de travaux pratiques,
- la santé reproductive (MST - grossesse précoce...)
- l'environnement avec des thèmes sur l'hygiène, la propreté, les techniques de plantation.

**L'ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS :** dans une telle perspective le Plan a envisagé la mise en place de vingt deux (22) centres socio - éducatifs regroupant chacun cent (100) enfants dont cinquante (50) garçons et cinquante (50) filles sélectionnés par les instituteurs pour subir un **encadrement théorique et pratique.**

Ils sont répartis en groupes de vingt cinq (25) ayant chacun un porte - parole.

Le critère de sélection du village est, d'une part, l'organisation d'une émission « Radio Guné Yi » qui est un produit du Plan et, d'autre part, la mise en place d'un club centre d'écoute de ladite émission et de promotion des droits de l'enfant.

Les centres ont pour cadre d'accueil l'école dans les localités où ils sont ouverts et fonctionnent les mercredis après - midi de 15h 30 à 18h 30 de janvier à juin et doivent totaliser un minimum de vingt et une séances.

Il est important de noter que des sessions sont organisées dans la première semaine de chaque mois pour évaluer les actions menées et assurer la formation continuée des encadreurs par l'intervention de spécialistes des thèmes retenus au programme.

Ces activités sont menées aussi bien dans les communautés rurales de Rao et de Ross - Béthio.

Il reste entendu que la difficulté majeure à ce niveau est que seuls deux (02) encadreurs sont prévus à cet effet.

## **RESPECT DES PRINCIPES DE PROGRAMMES DU PLAN**

Le positionnement de l'enfant au centre des activités est au début et la fin de l'action éducative par la prise en charge de ses différentes préoccupations mais

aussi et surtout par son intervention pratique et quotidienne dans la vie communautaire par une restitution des savoirs acquis.

L'apprentissage est surtout centré sur l'acquisition de savoir - faire ; l'école constituant bien évidemment le centre d'apprentissage et d'application des connaissances acquises.

Les différentes études ont abouti à la conclusion que, tant du point de vue de la philosophie, de la démarche que des résultats constatés sur le terrain, les différentes actions menées par le Programm Unit de Saint - Louis de Plan Sénégal et par le Groupe de Recherche et d'Action sur les Collectivités Educatives oeuvrent à l'éducation et à la formation d'une citoyenneté agissante fondée sur des principes démocratiques.

La culture du sentiment d'appartenance et d'identification à une communauté, la sensibilisation et, par delà, l'implication à la résolution de ses difficultés, le respect des symboles de la nation, la claire conscience du statut d'acteur dans le processus de développement endogène sont de réels acquis.

Néanmoins, des différences peuvent être perçues entre les deux structures tant au niveau des domaines d'intervention que des modules.

Le GRACE circonscrit encore ses actions au niveau communal au sein d'un partenariat avec l'Ecole et fonde l'essentiel de ses actions dans une dynamique axée sur une complémentarité et un appui du travail quotidien des instituteurs.

Ici la formation est privilégiée au travers des méthodes actives.

Quant au Plan Sénégal, la dimension et l'ampleur de ses activités sont conséquentes à son statut d'Organisme Non Gouvernemental disposant de moyens conséquents pour réaliser ses ambitions.

Au demeurant, il ne nous semble pas très apparent que les résultats acquis soient à la dimension des efforts consentis du fait, pensons - nous, que le Plan agit par personnes interposées, bénévoles qui, par conséquent ne consacrent que leur temps libre à ces activités.

La mobilité des instituteurs aussi porte . un réel préjudice au suivi et à la pérennisation des actions.

Le GRACE au contraire s'appuie sur ses membres chacun suivant sa spécialité pour exécuter son programme dans le plus grand désintéressement.

Cette disponibilité manifeste est aussi mise à contribution pour continuer cet encadrement durant les grandes vacances, souvent avec les mêmes enfants, mais dans le cadre d'un centre aéré au cours duquel des approfondissements et des renforcement sont opérés avec même des cours de vacances.

### *CHAPITRE III*

#### **QUELLES ORIENTATIONS POUR UNE ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE**

Au terme de nos différentes investigations, après avoir analyse et critique des différents aspects relatifs à la problématique de la contribution des collectivités éducatives pour une éducation à la citoyenneté démocratique, il nous est clairement

apparu que de nouvelles orientations doivent être envisagées pour, au - delà de nos propres préoccupations et motivations, impulser une nouvelle dynamique dans ce secteur incontournable de notre système éducatif.

Elles concernent essentiellement :

### **A/ - LA FORMATION**

La problématique de la formation est une question essentielle qui, sûrement, sera étudiée par ailleurs d'une manière spécifique et plus poussée car l'avenir de nos collectivités éducatives dépendra sans nul doute de la ferme volonté de nos décideurs à opérer à une incontournable rupture dans ce domaine.

Au demeurant, puisqu'elle est considérée comme étant le premier palier des nouvelles orientations que nous prônons , nous nous limiterons, pour les besoins de notre étude, à proposer quelques axes de réflexion en termes de contribution.

En effet les préoccupations qui avaient guidé il y' a plus de vingt ans (en 1981) à l'élaboration du texte organisant les stages de moniteurs et de directeurs tendaient, entre autre, à assurer la transition des centres de vacances et de loisirs aux collectivités éducatives.

En l'état, même si de réelles lacunes persistent dans la mise en œuvre et l'application d'une telle orientation, il faut reconnaître néanmoins que les pratiques s'inscrivent dans cette orientation. .

Il n'en demeure pas moins vrai que si dans la plupart des cas des résultats mesurables ne sont pas constatés c'est bien parce que nous pensons que les principaux acteurs sont insuffisamment préparés.

Notre démarche s'inscrit à l'opposé de l'option du ministère tendant à restreindre l'organisation de stages de formation notamment des directeurs.

En effet, dans la perspective d'une vision stratégique, nous pensons, bien au contraire, qu'il faut promouvoir un accroissement conséquent du nombre d'encadreurs toutes catégories confondues pour permettre à chaque collectivité locale, à l'institution scolaire, aux organismes privés et non gouvernementaux de pouvoir disposer de suffisamment de ressources humaines pour une vulgarisation efficiente des collectivités éducatives.

Il s'agit en définitive de procéder à la refonte du décret 81 - 681 du 16 Août 1981 en envisageant entre autres modifications :

- **un nouveau plan de formation**
- **une redéfinition des nouveaux contenus**

### **A1 - PLAN DE FORMATION**

La réalisation de l'objectif de démocratisation de nos collectivités éducatives est sous - tendue par une politique de formation échelonnée d'encadreurs pour couvrir les nombreux besoins dans ce domaine.

L'expérience menée avec le Plan Sénégal aura révélé bien des dysfonctionnements dans notre système de formation et éclairé sur les nouvelles orientations au vu des résultats obtenus par les différents encadreurs formés à des niveaux différents.

Rappelons que l'objectif visé était de doter certains candidats de niveau relativement faible de connaissances théoriques et pratiques minimales leur



permettant de participer à l'encadrement des enfants à côté de d'autres éducateurs plus avertis.

A ce titre, l'élaboration d'un nouveau plan de formation transversale offrant aux candidats la possibilité de choisir entre une formation qualifiante et une autre diplômante s'avère nécessaire et pourrait s'inspirer du modèle ci - après :

<i>Niveau</i>	<i>Formation</i>	<i>Recrutement</i>	<i>Domaine d'intervention</i>
<b>I</b>	<b>ANIMATEURS SOCIO - EDUCATIFS.</b>	Niveau CEFE	Quartiers - Patronages
<b>II</b>	<b>"</b>	BFEM + Diplôme Niveau I	Quartiers - Patronages - Centres Aérés
<b>III</b>	<b>MONITEURS</b>	Niveau Baccalauréat + diplôme Niveau II	Domaines niveau I et II - Colonies de vacances - Chantiers - Caravanes - Camps
<b>III</b>	<b>DIRECTEURS</b>	Niveau Bac + diplôme niveau III	Direction - Economat domaines I, II, II
	<b>ECONOMES</b>	Niveau Bac diplôme niveau III + Stage spécialisation	Tout domaine
	<b>ASSISTANT SANITAIRE</b>	Infirmier - Médecin + Niveau I ou II	Tout domaine

**ASSISTANT  
PEDAGOGIQUE**

Spécialité reconnue + Tout domaine  
Niveau I ou II

Au delà du relèvement du niveau de recrutement et de la délimitation des domaines d'intervention suivant les profils des éducateurs, l'innovation majeure est, ici, la présence de personnes ressources (éducateurs spécialisés, agents d'hygiène, agents des eaux et forêts, enseignants de diverses spécialités, éducateurs de la santé etc....) pouvant être sollicités ponctuellement sur des questions relevant de leurs compétences.

## **A2 - REDEFINITION DES PROGRAMMES DE FORMATION**

La formation telle que dispensée actuellement est obsolète en l'état tant du point de vue de la forme que des contenus eu égard aux mutations sociologiques, scientifiques et techniques et aux exigences de participation au développement communautaire de notre pays.

Les connaissances actuelles acquises durant la session de formation notamment des moniteurs restent largement insuffisantes pour prétendre encadrer des enfants et des jeunes dans la perspective d'orientations nouvelles.

Bien évidemment, notre étude n'est point exhaustive et la répartition des thèmes suivant les types de formations n'est pas aussi effective ; c'est là un tout autre travail qui peut faire l'objet d'une monographie, d'un séminaire ou de choix

approfondis émanant des techniciens du ministère de la jeunesse en collaboration avec tous les acteurs intervenant dans ce domaine .

Aussi, le répertoire ci - après ne donne que des indications pouvant servir à un recentrage et un remodelage des contenus :

**THEME I : - HISTORIQUE ET DIFFERENTS TYPES DE COLLECTIVITES EDUCATIVES**

**THEME II : - LES RESPONSABILITES CIVILES ET PENALES** non en terme de théories ésotériques mais sous forme d'étude de cas

- Les pires formes de travail des enfants
- l'exploitation sexuelle des enfants

**THEME III : LA COMMUNICATION**

III-1 : La dynamique de groupe

III-2 : Les techniques d'animation

III-3 : La rédaction administrative ( technique de rédaction de PV, Compte-rendu, Rapport...)

**THEME IV : CONNAISSANCE DES BESOINS DE L'ENFANT ET DU JEUNE**

IV-1 : Connaissance du milieu d'origine

IV-2 : Connaissance de l'évolution physique et physiologique de l'enfant et du jeune

IV-3 : Connaissance des besoins fonctionnels (alimentation, sommeil, repos ...)

IV-4 : Connaissance des besoins d'expression (jeux, mouvements...)

IV-5 : Connaissance des besoins socio-affectifs (confiance, sécurité, référence...)

### **THEME V : LE PROJET PEDAGOGIQUE**

V-1 : Notion d'activité

V-2 : Technique d'élaboration du projet pédagogique

V-3 : Place de l'encadreur dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation du projet

V-4 : L'évaluation par objectif

### **THEME VI : ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE**

VI-1 : Le programme quotidien

VI-2 : Mixité et Laïcité

VI-3 : Le rythme des activités

VI-4 : Les adultes en collectivités éducatives

VI-5 : système d'équipe

### **THEME VII : HYGIENE ET SECURITE**

VII-1 : Hygiène individuelle et collective ;

VII-2 : Hygiène corporelle, vestimentaire et alimentaire

VII-3 : Sécurité alimentaire (conservation et préparation des aliments)

VII-4 : Sécurité du milieu et des infrastructures

VII-5 : Sécurité des activités

### **THEME VIII : CONNAISSANCES DES TEXTES**

VIII-1 : La loi fondamentale de l'éducation et de la formation

VIII-2 : Les textes de références des collectivités éducatives

VIII-3 : Organisation et missions des ministères en charge des enfants

et des jeunes

### **THEME IX : INITIATION AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COIMMUNICATION (NTIC)**

IX-1 : Manipulation d'appareils audio-visuels (photo, caméra ...)

IX-2 : Manipulation outils informatiques

### **THEME X : TRAVAUX PRATIQUES :**

X-1 : Séance de sensibilisation ( thèmes d'actualité)

X-2 : Séance d'animation socio - culturelle

X-3 : Activités manuelles

- **Création d'un pool national de formateurs :** en vérité, le niveau relativement bas de la plupart de nos encadreurs est aussi du à la qualité des formateurs.

Le seul critère requis ici semble être l'ancienneté et tous les dérapages sont constatés puisqu'aucune sélection n'est opérée à ce niveau.

## B/ DÉMOCRATISATION DES COLLECTIVITÉS ÉDUCATIVES

Dans un document intitulé « Appel de la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT » publié Il y a plus de cent ans on notait « ... Qu'on institue le patronage général de la jeunesse républicaine, de façon à ce qu'il s'applique à toutes les oeuvres d'éducation scolaire, depuis la première jeunesse jusqu'au service militaire. Que des patronages à l'école ou cercles scolaires soient créés, même à côté des sociétés d'anciens élèves, ces patronages conservant encore dans ce cas, leur utilité pour faciliter le recrutement des sociétés d'anciens élèves. Que, dans ces cercles on associe autant que possible les familles aux études et aux distractions des enfants.. Que les associations scolaires et post - scolaires et les amis de l'éducation populaire stimulent, de toutes leurs forces, les municipalités à ne pas attendre, pour entrer dans cette voie, l'impulsion administrative, et placent cette importante question au premier rang de leurs préoccupations.... »

De nos jours cette imploration est encore restée un voeu pieux : la rupture entre l'Ecole (enseignement formel) et l'éducation populaire (éducation non formelle ou informelle) est constatée, l'Etat marque de plus en plus son désengagement, les collectivités locales n'y portent aucun intérêt et les familles, du fait d'un déficit de politique de sensibilisation et de création des conditions permettant à tous ces enfants de bénéficier de cette forme d'éducation, orientent tous leurs efforts vers l'école avec des résultats de plus en plus décevants.

Les statistiques montrent que seulement un nombre infinitésimal de jeunes sénégalais ont pu bénéficier de séjour dans une collectivité éducative avec des durées de plus en plus réduites à quinze (15) jours.

Des régions comme Tambacounda, Ziguinchor, Matam, Kolda, Fatick, ... sont exclues de cette carte même si pour autant que des structures et organismes pouvant prendre en charge cette activité y subsistent.

Aussi, faudrait il une véritable synergie pour la réalisation de cet objectif de démocratisation des collectivités éducatives sous - tendue, entre autres, par les impératifs suivants :

- **UNE VOLONTE POLITIQUE** dûment exprimée avec une incitation des secteurs public, parapublics et privés à s'inscrire dans cette dynamique.

Au travers d'un texte fondamental, des directives devront être données pour que chaque collectivité locale, chaque société quelque soit son statut, chaque ministère puisse organiser une collectivité éducative suivant ses ressources.

L'éducation étant une et indivisible, le ministère de l'Education s'inscrira en première ligne dans cette dynamique en demandant à ses structures décentralisés ( inspections d'académie, inspections départementales) de mettre en place des patronages permanents partout où ce sera possible pour par ailleurs assurer une complémentarité des actions menées par l'Ecole.

Cela nécessite bien évidemment qu'un partenariat soit instauré avec les associations qui oeuvrent dans ce domaine et l'exemple du Centre de Formation à la Citoyenneté du GRACE pourrait largement inspirer une telle initiative.

Les enfants des « daara », ceux « dans la rue » tout comme ceux « de la rue » devront bénéficier de programmes spéciaux.

Déjà en 1999 les statistiques de la Direction de la protection de l'enfance indiquaient plus de 40 000 enfants laissés à eux - mêmes face aux aléas de la rue.

Il en a résulté un accroissement du taux de délinquance juvénile et une déperdition de nos valeurs culturelles et morales.

## **-LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES FONCTIONNELLES**

en mettant à contribution les partenaires extérieurs, les donateurs bénévoles à l'image des cases des tout petits et des espaces jeunes mais aussi par une option prioritaire dans le plan d'investissement.

**- LA MISE A CONTRIBUTION DE L'ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION DES ACTIVITES DE VACANCES (ONCAV)** pour que, du fait de la subvention relativement importante qu'elle reçoit de l'Etat et des ressources additionnelles qu'elle génère, elle incite chaque Association Sportive et Culturelle (ASC) relevant de son organisation à organiser tout au moins un patronage

**UNE LARGE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE VULGARISATION** dont le lancement serait présidée par le Chef de l'Etat car, il nous semble que son implication personnelle est déterminante pour sortir de ce marasme en réunissant à court terme les meilleures conditions d'une relance effective et généralisée de ces activités.

Les vacances citoyennes en ont bénéficié mais n'ont pas encore répondu aux résultats escomptés du fait d'une intense politisation de l'activité et de difficultés dans l'organisation, la coordination et « le financement ».

Pour lancer cette campagne , il s'agit d'envisager de mettre en œuvre le projet qu'en compagnie de d'autres collègues nous avons élaboré au cours de l'année 2002 sur la demande de la **Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative.**



Outre les organismes publiques, parapubliques et privés, les principaux cibles seraient alors les Présidents de conseils régionaux, municipaux et ruraux, les partenaires au développement et les organismes non gouvernementaux.

**- INSTITUTION DE LA SEMAINE DE LA SEMAINE DES COLLECTIVITES EDUCATIVES :** la réalisation de tels objectifs s'inscrit dans la durée au travers d'actions soutenues car la sensibilisation est une œuvre de longue haleine et devra conséquemment être retenue dans notre agenda national.

Au - delà de ces aspects, l'organisation de cette semaine devrait permettre entre autre de :

- réunir chaque année et alternativement des jeunes du pays dans une région sous forme de camps pour des actions de développement communautaires, des échanges dans le cadre de forums auxquels pourraient être associés d'autres jeunes venant des pays de la sous la région.

- présenter les diverses réalisations des collectivités éducatives,
- honorer les personnes et structures qui se sont distinguées par leur dynamisme et les résultats obtenus,
- faire le bilan et dégager des perspectives ....

Bien évidemment un comité d'organisation mis en place à cet effet serait à même de dégager les meilleures orientations et de proposer un programme dûment conçu.

La recherche des moyens et le financement tendant à la matérialisation de toutes ces idées résident sur la mise en place de dispositifs fiables et durables et s'inscrire dans :

## **C/ - UNE NOUVELLE POLITIQUE DE FINANCEMENT - DES COLLECTIVITES EDUCATIVES**

La volonté de l'Etat que nous évoquions précédemment devra se traduire par :

- **L'INSCRIPTION BUDGETAIRE OBLIGATOIRE** de chapitres concernant l'organisation de collectivités éducatives au niveau de chaque ministère et collectivité locale.

Cette contribution de l'Etat prévue dans le budget voté à l'assemblée nationale pourrait être appuyée par :

- **LE PRELEVEMENT D'UN POURCENTAGE** sur les bénéfices réalisés par la loterie nationale sénégalaise

- **SOUTIEN AUX OEUVRES ORGANISATRICES** : il s'agit de faire réactualiser les subventions qui leur était accordées jusque vers les années 80 .

Aujourd'hui il peut être traduit, pour les sites relevant du domaine de l'Etat, par une prise en charge de certaines dépenses comme les factures d'eau, d'électricité, de location de site ...

- **CREATION D'UNE AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES EDUCATIVES** : toutes les mesures décrites précédemment pourraient être impulsées et coordonnées par ladite agence qui se fixerait entre autres objectifs la généralisation de telles activités sous toutes ses formes et la réalisation d'infrastructures.

## **D/ ADMINISTRER AUTREMENT**

Le désengagement de l'Etat s'est accru au point de porter préjudice à la bonne administration et à la bonne gestion de nos collectivités éducatives.

La pratique ne suit pas l'esprit de la décentralisation même si les conseils régionaux délivrent les attestations de non opposition à l'ouverture d'une collectivité éducative.

LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE centralise encore toutes les grandes décisions notamment en ce qui concerne les autorisations d'organiser des sessions initiales de formation d'encadreurs et l'habilitation des associations pour les stages de recyclages.

Cette situation inhibe la volonté de certains mouvements de jeunesse qui éprouvent bien du mal à trouver un cadre permettant un allègement des procédures pour un plein investissement dans la réalisation désintéressée de leurs programmes respectifs.

C'est pourquoi il nous semble important de prendre des mesures d'accompagnement sur le plan administratif et de la gestion et envisager entre autres :

- **UNE REDYNAMISATION DE LA FEDERATION SENEGALAISE DES OEUVRES DE VACANCES (FESOV)** en améliorant les conditions de son administration et de son fonctionnement au travers :

- d'une délégation de pouvoir à l'image des fédérations sportives,
- de la mise à disposition de techniciens avec un secrétariat permanent,

- d'une lettre de mission qui serait évaluée tous les deux ans.

L'Etat pourrait amener toutes les oeuvres organisatrices à ainsi fédérer leurs actions et apporter un soutien financier à cette structure en posant leur adhésion comme préalable à toute autorisation de mener des activités.

En attendant le dispositif actuel devrait être amélioré dans les domaines suivants :

**LA DECLARATION D'OUVERTURE** devra certes continuer à s'effectuer au niveau du service régional mais il nous semble que le délai de quinze (15) jours reste relativement court eu égard aux nouvelles dispositions que le chef du service régional devra prendre .

Elles concernent essentiellement :

- la visite du site en rapport avec le comité régional de sécurité
- la délivrance d'un quitus comme élément constitutif du dossier d'ouverture ou la production d'un rapport conséquent aux autorités compétentes et à l'œuvre organisatrice pour signaler les observations
- la délivrance formelle des avis de non-opposition avant le démarrage de toute activités après une étude approfondie des dossiers déposés par l'œuvre organisatrice.
- l'établissement d'un contrat entre, d'une part, les locataires de site et les utilisateurs et, d'autre part, entre les oeuvres organisatrices et les encadreurs.

Cela nécessitera bien entendu une revue en hausse des taux des indemnités actuellement en cours.

**LES CERTIFICATS MEDICAUX :** le ministère devrait s'inspirer de l'exemple du Commissariat au pèlerinage à la Mecque par l'agrément de médecins au niveau de chaque région pour procéder à la visite médicale des encadreurs, personnels techniques et enfants devant séjourner dans toutes collectivités éducatives.

**LA DELIVRANCE DES CARNETS DE MONITEURS ET DIRECTEURS ET LES AUTORISATIONS D'EXERCER** devrait être localisée au niveau des services régionaux de la jeunesse entièrement responsabilisés et que les fonds en émanant soient domiciliés au niveau du trésor pour être reversés dans les fonds servant au financement du programme de promotion des collectivités éducatives.

**LES INSPECTIONS :** la forme actuelle ne nous semble point adéquate, aussi faudrait-il séparer l'inspection pédagogique de l'inspection administrative.

La première pourrait se dérouler au courant de deuxième semaine du séjour et la seconde dans la troisième partie dudit séjour.

Au demeurant, des visites régulières devront être programmées.

Dans une telle alternative, il nous semble intéressant de réfléchir sur l'élaboration d'un cahier de charges pour chaque collectivité éducative.

**LA CREATION D'UN FICHER NATIONAL** est tout aussi souhaitée pour une meilleure gestion et un suivi plus efficient de la carrière des encadreurs.

Ces données permettraient de mettre à la disposition des oeuvres organisatrices un répertoire comprenant toutes les compétences dans le domaine des collectivités éducatives.

## CONCLUSION

La problématique de l'éducation à la citoyenneté réside d'abord sur la difficulté à s'accorder sur une approche conceptuelle consensuelle.

A cet égard, deux grandes tendances semblent se dessiner :

- les approches fondées sur une connaissance de l'histoire nationale et des traditions se révèlent conservatrices et sont généralement orientées soit sur l'importance de la socialisation ou sur le développement de la loyauté à l'état .

- les approches qui mettent l'accent sur l'engagement à l'endroit de toutes les questions concernant la vie communautaire et sur la participation active aux efforts de développement de la société à l'échelle locale, nationale et même mondiale.

C'est peut - être ce qui explique dans le domaine de l'extension du mot l'utilisation d'« éducation aux citoyennetés »

Même si chercheurs et acteurs de l'éducation s'accordent sur les éléments constitutifs de l'éducation à la citoyenneté (connaissances, habilités et valeurs ), il y a tout de même d'importantes divergences sur le rôle, la nature et l'importance relative à accorder à chaque élément.

Cette diversité de points de vue concernant ce qu'est un bon citoyen a engendré différentes manières d'approcher l'éducation à la citoyenneté.

Notre analyse nous a permis de comprendre que « Devenir citoyen, c'est aussi s'intégrer à une communauté et que la citoyenneté se pratique et ne se préserve d'ailleurs qu'à travers cette pratique »

D'ailleurs, en latin, le sens du terme « civis » en témoigne pleinement: celui-ci signifie " concitoyen " et non pas " citoyen "

C'est pourquoi bien des études établissent une relation dialectique entre les perpétuelles mutations qui affectent nos sociétés et les conceptions théoriques et les mises en œuvre de la citoyenneté.

C'est ce qui explique que face à toutes ces déperditions, ces inquiétudes et ces interrogations devant des phénomènes et maux tels que la mise en cause de valeurs de base de notre société, la rébellion, le laxisme, l'indifférence à la chose publique, la démission tout court, la seule référence reste le recours et l'appel à la citoyenneté, notamment de la part de ceux qui ont en charge les jeunes.

Cela pose bien évidemment la question tout à fait englobante qui concerne la relation si souvent interrogée entre Etat et Education informelle dans le domaine de l'éducation considérée comme une priorité pour la résolution des nombreux problèmes liés au développement sous tous ses aspects.

Aujourd'hui, LES COLLECTIVITES EDUCATIVES se trouvent à la croisée des chemins et constituent une alternative fiable dans la prise en charge de l'éducation des jeunes au travers de méthodes actives promptes à faire naître une prise de conscience sur les valeurs, les attitudes et les compétences.

Elles occupent une place essentielle dans notre système éducatif parce que traduisant des besoins nouveaux et doivent conséquemment jouer un rôle nouveau conforme à sa vocation éducative.

L'abolition des frontières culturelles due à l'évolution rapide et soutenue des nouvelles techniques de l'information et de la communication, le déclin de la famille, la faillite du système d'éducation formelle doivent amener les éducateurs à avoir une autre vision de l'éducation.

Aujourd'hui, le don, le charisme, la vocation et la bonne volonté ne suffisent plus pour remplacer les compétences pédagogiques et techniques nécessaires pour assurer efficacement l'encadrement des enfants, adolescents et jeunes qui fréquentent les collectivités éducatives.

Il est vrai que les professions sociales, culturelles et éducatives sont d'abord apparues dans la société sous forme de fonction bénévole ne nécessitant aucune formation initiale ; mais aujourd'hui la progression rapide des sciences de l'éducation et les nombreuses mutations sociologiques exigent, certes, des encadreurs une vocation et une volonté indéfectible, mais aussi des connaissances pédagogiques, techniques et scientifiques sûres.

L'analyse des résultats obtenus par le GRACE et le Plan Sénégal à Saint - Louis conforte notre affirmation selon laquelle les collectivités éducatives représentent un service d'intérêt public, à la fois par leur action sociale, mais aussi par leur action éducative.

A ce niveau, dans les quartiers de la commune de Saint-Louis où intervient le GRACE tout comme au sein des villages figurant dans le programme de Plan



Sénégal, l'on a noté bien des modifications positives dans les comportements et les attitudes chez les enfants bénéficiaires d'un tel encadrement qui sont devenus de véritables « pionniers » intervenant dans tous les secteurs :

- hygiène, propreté avec la gestion des ordures,
- sensibilisation pour les inscriptions au cours d'initiation, la vaccination et la lutte contre le paludisme.

Les activités manuelles ont une toute autre orientation parce que les objectifs ont été recentrés essentiellement sur des actions utilitaires avec notamment :

- l'entretien de poulaillers, de petits jardins qui, au - delà de la maîtrise des techniques, ont créé des ressources additionnelles pour soutenir les charges de fonctionnement des écoles et autres organisations villageoises,

- la production d'outils pédagogiques (règles, équerres, porte - documents, ...) et de divers autres objets (ceintures, porte - clé, oeuvres d'art....)

- la décoration et la maintenance occupent aussi une place importante dans un tel dispositif.

Ils participent par ailleurs activement à l'animation socio - culturelle car chaque centre dispose d'une troupe théâtrale au travers de laquelle la plupart des messages sont véhiculés en plus des causeries éducatives.

L'intégration est principalement axée sur l'organisation de visites d'échanges permettant aux enfants de découvrir d'autres communautés, d'échanger, de tisser des rapports d'amitié et de travail entre les centres.

La gestion durable de l'environnement s'effectue par une approche participative avec les comités d'hygiène appuyés matériellement par le Plan.

Dans chaque centre, il est fait obligation à chaque enfant de planter un arbre et de veiller à la salubrité du village en commençant par le chez soi.

Un partenariat dynamique est instauré avec les services de l'Etat et les mouvements associatifs.

Le Service Régional de la Jeunesse assure la supervision de la formation des moniteurs et leur contrôle pédagogique.

L'inspection d'Académie est représentée au cours des activités et autorise par ailleurs la participation de toutes les équipes pédagogiques.

Le Service Régional des Eaux et Forêts envoie des agents sur le terrain pour la formation sur la gestion de l'environnement et le contrôle des activités relevant de leurs compétences.

Les mouvements intervenant dans le domaine des collectivités éducatives, les groupements et associations de jeunes, les groupements féminins, associations des parents d'élèves, Cellule Ecole Milieu, Associations Sportives et Culturelles (ASC) et Foyers sont, largement impliqués dans les différents programmes.

« Radio Guné Yi » ( radio communautaire pour les enfants), servant de support, est apparentée à une antenne pour la promotion des droits de l'enfant dès lors qu'elle est le symbole du droit à l'expression acquis.

La fête du 06 Juin ou « Journée de l'Enfant Africain » est l'occasion pour ces centres de faire leur bilan respectif en permettant aux enfants d'exposer les oeuvres réalisées et d'organiser un plateau théâtral pour faire prévaloir leurs droits et présenter leurs doléances qui seront prises en compte par les futurs programmes dans la limite des moyens disponibles.

L'ensemble de ces activités permettent, à l'occasion, avec une bonne couverture audio - visuelle, la production d'une large gamme de supports pour la démultiplication des connaissances et la sensibilisation à large échelle.

Au terme de notre étude nous sommes plus que jamais réconforté de constater que l'Animation est inséparable de l'éducation .

Elle est la forme que prend à l'heure actuelle une éducation qui se veut d'abord auto - éducation, activité formatrice.

C'est pourquoi l'essentiel de notre réflexion a été axé sur un plaidoyer pour :

- expliquer la nouvelle approche d'une citoyenneté active ou agissante, donc démocratique,

- montrer que la situation actuelle de nos collectivités éducatives est en déphasage avec les tendances actuelles et ne prend pas en compte les nombreuses mutations advenues au sein de nos sociétés.

- proposer un ensemble de mesures pour impulser une nouvelle dynamique tendant à revaloriser l'animation socio - éducative au travers d'un recentrage des contenus de formation des encadreurs et des encadrés, d'une modifications du dispositif réglementaire.

Les finalités de ces différentes actions préconisées sont, entre autres :

- mettre en relation des acteurs sociaux au sein de groupes naturels, d'associations volontaires, de collectivités locales ou d'institutions socio-éducatives, afin de favoriser la communication et la participation dans un respect mutuel des valeurs et des croyances pour « **vivre ensemble** » et participer, chacun, selon ses possibilités, à l'œuvre de construction nationale devant les nombreux défis qui, tous les jours, nous interpellent.

Cette optique requiert la participation effective des cibles à la définition des objectifs suivant leurs besoins, leurs aspirations et les difficultés qu'ils souhaitent surmonter.

C'est peut-être pour avoir « refusé » de s'adapter à ces exigences de changements que les instances gouvernementales et communautaires stricto - sensu déperdent leur énergie politique sans pouvoir mettre en place et en fonction les puissants médiums de formation d'un citoyen sénégalais tel que précédemment décrit.

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

- A D C :** Agence de Développement Communal
- A S C :** Association Sportive et Culturelle
- BFEM :** Brevet de Fin d'Etudes Moyenne
- C E :** Collectivité Educative
- C F C :** Centre de Formation à la Citoyenneté
- CFEE :** Certificat de Fin d'Etudes Elémentaire
- C F C :** Centre de Formation à la Citoyenneté
- C S E :** Centre Socio - Educatif
- GRA.REDE :** Groupe Agora de Recherche en Education aux Droits de  
l'Enfant et de la paix
- P U :** Programm Unit ( Unité de Programme)
- UNESCO – BREDA :** Organisation des Nations Unies pour  
l'Education, les Sciences et La Culture

## **BIBLIOGRAPHIE**

DIOP. D. (2002) Rapport d'activités centres socio - éducatifs.

P.U. /SL - Plan Sénégal

DIOP. E.S - (2002) L'éducation à la citoyenneté et au civisme : propositions de stratégies de mise en oeuvre au Sénégal. Dakar. INSEPS

J Ph. Lucas : Après la citoyenneté, la multicitoyenneté  
, Cahiers internationaux de sociologie, vol. 79, 1985.

GILLET, J-CI. (en collaboration avec J.P. AUGUSTIN) - L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux. Paris : L'Harmattan, coll. Débats/Jeunesses, 2000.

GILLET, J-CI. - Animation et animateurs, le sens de l'action.  
Paris : L'Harmattan, coll. Technologie de l'action sociale, 1995.

J.P. DURAND et R.WEIL - Sociologie contemporaine. Edition  
« ESSENTIEL » Paris

